



CONVENTION ENTRE LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA
FORMATION DES CADRES ET LA COMPAGNIE ROYAL AIR MAROC

OPERATION D'OCTROI DE BILLETS, A TITRE GRACIEUX, PAR LA
ROYAL AIR MAROC AU TITRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE
2017-2018

2^{ème} LISTE DES CANDIDATS SELECTIONNES POUR BENEFICIER DES
BILLETS POUR PASSER LES EPREUVES ORALES DES CONCOURS
D'ACCES AUX GRANDES ECOLES FRANCAISES D'INGENIEURS
ET DE COMMERCE

GRANDES ECOLES DE COMMERCE :

N°	NOM et PRENOM
1.	ABARCHAN DINA
2.	ABERBACH YOUNES
3.	AGUIE BOU ROSELLE ERICKA
4.	AIT SIDI MOMMA KENZA
5.	ARIB BESMA
6.	ATIA RHITA
7.	BALLO SOGONAN NADIA
8.	BELMEJDOUB MOHAMED YASSINE
9.	BENBRAHIM YASSINE
10.	BENCHEKROUN LAFHAILE YASSINE
11.	BENIBRAHIM AYMANE
12.	BENJDYA GHITA
13.	BENSITEL HIND
14.	BOUCHLIH HIBA
15.	BOU-EDDINE SOUHAIL
16.	BOUJIDA OUAEL
17.	BOUKALA HAMZA
18.	BOULAGHMAN MUSTAPHA
19.	BOULHOUAT KAWTAR
20.	CHANTOUFI MARIAM
21.	CHARKI OMAR
22.	CHBANI ACHRAF
23.	EL ALLALI FATIMA-ZAHRA
24.	EL GAMRA GHITA
25.	EL GHACHI EL MEHDI
26.	EL GHARBI YOUSSEF

N°	NOM et PRENOM
27.	EL MOUZOUN EL IDRISSI MAHA
28.	EL OILI SAOUSSANE
29.	EL OUAZZANE YASSINE
30.	EL QIRAOUANI YOUNES
31.	ERRACHIDI AFAF
32.	FELLAHI KHALIL
33.	GASI MOHAMED
34.	GJIL SAMIA
35.	GRITA SALMA
36.	HADOUNI FATIMA ZOHRA
37.	HSISSOU HIND
38.	KABLANI OUSSAMA
39.	KOUAKOU GRÂCE ASTRID ELSA CARMEN
40.	LAHRICHI YASMINE
41.	LAMLIH SOHAYB
42.	LAMZOURI OMAR
43.	MAKBOULI MOHAMMED-AMINE
44.	MANIANI CHAIMAA
45.	MESSARY KENZA
46.	MYA ISMAIL
47.	NEJJAR ABDELMOGHIT
48.	SOUISSI AYOUB
49.	TADDIST OUSSAMA
50.	TADRART MAHMOUD
51.	TAIBI MOHAMMED AMINE
52.	TANDORI KENZA
53.	TAZI-MZAALEK NISSRINE
54.	ZOUAKI ZAINAB

GRANDES ECOLES D'INGENIEURS :

N°	NOM et PRENOM
1.	ACHAOUR MANSOUR
2.	AFRAOU REDOUAN
3.	AGHIL AYMANE
4.	ALAHYANE ANASS
5.	ARGAL AIMAN
6.	ARNOU AYMAN
7.	ATRAOUI IMAD
8.	BCHIR YOUSRA
9.	BELKADI MOHAMED
10.	BELLAMINE YASSINE
11.	BELOUARGA MOHAMED
12.	BENABBOU CHAÏMAA
13.	BEN-AMAR HASSAN
14.	BENCHEKROUN OMAR
15.	BENELKARI ZAKARIA
16.	BENJELLOUN HAMZA



N°	NOM et PRENOM
17.	BENJELLOUN OMAR
18.	BENOMAR SALMA
19.	BENSRHIER NABIL
20.	BENTAHAR MAHMOUD
21.	BENTAHER ACHRAF
22.	BIGANZI YASMINE
23.	BOUAROUROU YOUNESS
24.	BOUAYAD ISMAIL
25.	BOUHACHMOUD AYOUB
26.	BOUKRAB HICHAM
27.	BOURABAA ANAS
28.	BULAHIA YOUSSEF
29.	DAMI OTHMANE
30.	EL HANNANI SAAD
31.	EL HASNAOUI MOHAMED
32.	EL MANSOURI SOUFIANE
33.	EL MOUSSI GHITA
34.	EL MOUTAOUAKKIL AHMED
35.	EL WAGHF MOHAMED EL MOKHTAR
36.	ELMONTASSIR RACHID
37.	ESSEMRHOUNI YOUSSEF
38.	GHAFIR OMAR
39.	HAFYANE KAOUTAR
40.	HMIDI FADWA
41.	IAZAL MUSTAPHA
42.	IFEZOUANI ILYASS
43.	JABOUH HAMZA
44.	KASSI OMAR
45.	KERMOUSS MOUNIR
46.	KISSAI MOHAMED AMINE
47.	LACHABI YOUSSEF
48.	MALEK WALID
49.	MANAR EDDINE AYA
50.	MESDAR SALAHEDDINE
51.	M'GHARI ISRAE
52.	MOUCHAHID OUMAIMA
53.	MOUMMOU NISRINE
54.	NAIT HMID HAMZA
55.	OMARAH YASSINE
56.	OUHLAL REDA
57.	OUSSALEM ZAKARIA
58.	OUTINARHRITE LAMYA
59.	SAISSI-HASSANI MOHAMMED YASSER
60.	SLIMA MOSTAFA
61.	TAHIRI ANASS
62.	TIOUR ZAINEB
63.	ZERHOUNI ABDOU NADA



IMPORTANT

Il est porté à la connaissance des candidats ayant postulé pour bénéficier des billets octroyés, à titre gracieux, dans le cadre de la convention signée le 2 mars 2012 entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres et la compagnie Royal Air Maroc (RAM), que la liste publiée, ci-dessus, est une deuxième liste qui concerne les candidats aux concours d'accès aux grandes écoles françaises d'ingénieurs et de commerce, selon les résultats des épreuves écrites reçues par le Ministère jusqu'au jeudi 21 juin 2018. D'autres listes seront publiées ultérieurement tenant compte des éventuels désistements des élèves précédemment retenus pour l'octroi des billets.

Les élèves retenus doivent proposer leurs dates de départ et de retour dans le formulaire électronique, réservé à cet effet, sur le portail eCPGE (cpge.ac.ma).

Les billets seront établis sur le parcours "Casablanca – Paris – Casablanca". Néanmoins :

- ▶ le candidat habitant loin de la région de Casablanca pourra solliciter, le cas échéant, le départ d'une autre ville, en fonction des possibilités et des disponibilités des vols directs sur Paris desservis par la RAM ;
- ▶ pour le cas particulier du candidat aux écoles de commerce, qui doit passer les épreuves orales dans une autre ville que Paris, la destination de Paris pourra être remplacée par une autre ville en France, en fonction des possibilités et des disponibilités des vols directs sur cette ville desservis par la RAM.

Les demandes de réservation devront être faites au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de départ souhaitée. Elles seront traitées par ordre de réception et en fonction de la disponibilité des places dédiées aux dates demandées à l'opération. Une confirmation des dates retenues sera communiquée par publication sur le formulaire du candidat sur le portail eCPGE quatre (4) jours ouvrables après la demande.

Par ailleurs, le cas des demandes des candidats aux écoles de commerce retenus pour bénéficier du billet d'avion et devant partir en France avant la fin du processus d'établissement dudit billet, eu égard aux dates rapprochées pour le passage de certaines épreuves orales, seront examinées au cas par cas afin de les faire bénéficier, autant que possible, de billets d'avion sur leur parcours de retour.

Enfin, tout élève de la présente liste qui aurait renoncé au passage des épreuves orales en France est prié de signaler son renoncement, au plus tard le jeudi 28 juin 2018, par envoi d'un message électronique à l'adresse cf.cpge@men.gov.ma, afin de permettre à d'autres élèves aussi méritants de pouvoir bénéficier des billets offerts par la RAM, dans le cadre de la convention avec le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Formation des Cadres.

